BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE EXERCICE 2021

Les concours financiers aux collectivités territoriales s'élèvent à 50,3 Md€ (en 2021 contre 49,1 Md€ en loi de finances pour 2020, après retraitement des mesures correspondant à la création de nouvelles compensations fiscales. Cette progression de 1,2 Md€ en un an traduit le soutien apporté par l'État aux collectivités tant sur leurs recettes de fonctionnement que sur leurs investissements (progression de 0,55 Md€ du FCTVA et de 0,15 Md€ des crédits de paiement sur les dotations d'investissement).

Néanmoins, l'impact inégal de la crise sanitaire sur les collectivités publiques ne manquera pas d'entrainer des variations dans les concours financiers de l'état aux collectivités et en particulier s'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Ainsi, alors que Villepreux a vu ses recettes fiscales augmentées en 2020 en raison de l'arrivée de nouvelles populations, la Ville ne devrait pas voir sa Dotation Forfaitaire augmentée, au contraire.

En effet, dans ce contexte, la commune devra poursuivre la démarche entreprise depuis plusieurs années pour rationaliser ses dépenses, mais également optimiser ses recettes sans alourdir le coût du service public pour les usagers, afin de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant et continuer à investir sur son territoire.

Le budget primitif 2021 a ainsi pour objectif d'intégrer au mieux les contraintes liées à la fois au contexte économique inhabituel, aux orientations définies dans le cadre de la Loi de Finances 2021 et les ambitions de la municipalité pour ses administrés.

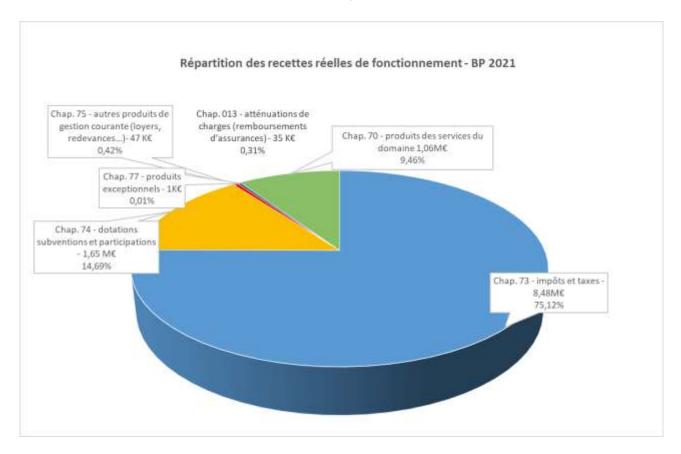
Le budget primitif 2021 de la commune se présente donc de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2020 reporté		3 846 240,81 €
Prévisions 2021	12 257 169,00 €	11 688 920,00 €
Virement à la section d'investissement	3 277 991,81 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 535 160,81 €	15 535 160,81 €
Solde d'investissement 2020 reporté	0,00 €	1 793 188,92 €
Affectation du résultat 2020		1 132 334,83 €
Reports de crédits	2 925 523,75 €	0,00 €
Prévisions 2021	5 966 986,81 €	5 966 986,81 €
TOTAL INVESTISSEMENT	8 892 510,56 €	8 892 510,56 €
TOTAL GENERAL	24 427 671,37 €	24 427 671,37 €



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la ville représentent 15, 53 millions d'euros, dont 11,28 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement.



Les produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes des services de la commune : restauration scolaire, activités périscolaires, piscine, petite enfance, occupation du domaine public, etc.

Les produits des services sont prévus à hauteur de 1,1 millions d'euros en 2021 (1.2 millions d'euros en 2020). Il est anticipé avec prudence une légère baisse des recettes de ce chapitre. Si la crise sanitaire a entrainé une chute de la fréquentation des services municipaux (restauration, périscolaire...) sur 2021, même si la crise sanitaire entraine toujours une certaine incertitude, il est peu probable que les écoles soient à nouveau contraintes de fermer. En outre, la fréquentation des structures scolaires de la commune sont en hausse. Néanmoins, la crise sanitaire a entrainé une évolution des pratiques et il est également peu probable que la Ville voit les recettes de ce chapitre repartir à la hausse de manière exponentielle.



Les recettes fiscales (chapitre 73)

Ce chapitre concerne l'ensemble des recettes fiscales (impôts ménages, taxe sur l'électricité, droits de mutation), ainsi que le montant de l'attribution de compensation versée par SQY (691 420 euros), lequel est en légère hausse en raison de la fin de la minoration de l'attribution de compensation prévue dans le pacte financier et fiscal 2016-2020 (+ 30 649€). Ces recettes sont attendues à hauteur de 8,48 millions d'euros au BP 2021 contre 8.63 millions d'euros enregistrés en 2020.

Le montant total des recettes fiscales prévues pour les trois impôts ménages (TH, TFPB et TFPNB) s'élève à 7.1 millions d'euros après prise en compte de la revalorisation des bases, soit une faible augmentation par rapport à 2020 (7.08 millions d'euros), mais dont le rythme ralenti en comparaison des années précédentes.

Enfin, 150 000 euros sont prévus au budget au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité et 531 000 euros pour les droits de mutation sur l'exercice 2021. Ce dernier montant est en baisse de 228 000 euros en comparaison du réalisé sur 2020 qui s'est élevé à 0.76 K€ euros, cette baisse prends en compte le ralentissement des arrivées au sein du quartier des Hauts du Moulin.

Les dotations et participations financières (chapitre 74)

Le montant des recettes prévues au chapitre 74 atteint 1.65 millions d'euros au BP 2021, soit une baisse prévisionnelle (prudente) d'environ 289 000 euros par rapport au compte administratif 2020.

Cette baisse s'explique principalement par :

- le montant de la dotation forfaitaire inscrite en recettes au compte 7411 : en baisse de 65 000 euros par rapport à 2020 (1 106 244 euros en 2020),
- la fin de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123) : -45 315 euros,
- une estimation de baisse prudente des recettes de la CAF eu égard aux baisses de fréquentation et de taux de remplissage des structures municipales: 436 000 euros sont budgétés (-96 000 euros par rapport à 2020).

Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75, composé pour l'essentiel de recettes liées aux loyers et aux locations de salles est anticipé à 47 000 euros en 2021, soit un montant équivalent au budgété de 2020 mais inférieur (-50 000 euros) au réalisé de 2020. Le réalisé de 2020 a en effet connu des recettes exceptionnelles de régularisation des consommations d'énergies.

Les amortissements de subvention d'équipement (chapitre 042)

400 000 euros sont prévues en recettes d'ordre de fonctionnement au titre des amortissements de subvention.

Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)

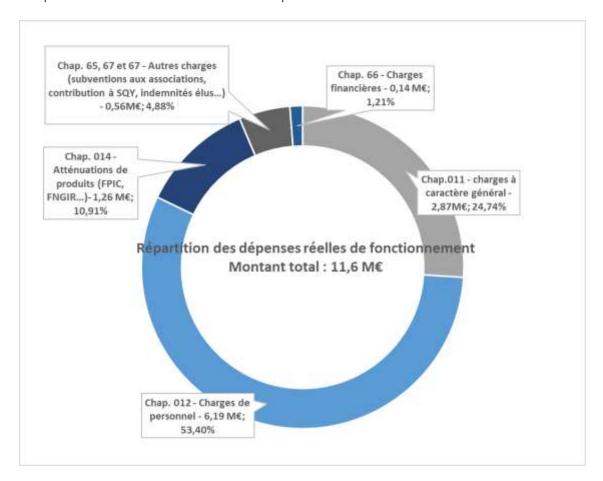


Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement atteignent 15 535 160,81 euros, dont 11 607 169 euros de dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021 la mise en œuvre de l'action municipale devra s'adapter d'une part à la baisse des ressources de la collectivité et d'autre part à l'élargissement des champs d'intervention de la Ville dans la mesure où le quartier des Hauts du Moulin et le groupe scolaire Thomas PESQUET sont autant de patrimoine à entretenir et à exploiter.

Ces dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre retraçant les charges à caractère général atteint 2.87 millions d'euros au BP 2021 (2.61 millions d'euros réalisés en 2020).



La principale raison de cette augmentation, néanmoins raisonnable, est un budgété prudent d'une part, mais également des dépenses de fonctionnements inhérentes à l'élargissement de la Ville en hausse. A titre d'exemple, l'élargissement de la commune de ces dernières années entraine davantage de consommations de produits d'entretien (également du fait de l'internalisation d'une partie du ménage), des licences informatiques et des moyens de communication supplémentaires pour les agents recrutés, ou encore de nouveaux contrats d'entretien et de consommation pour les nouveaux équipements de la Ville.

Malgré ces évolutions, la municipalité poursuivra les efforts de rationalisation des dépenses courantes des services mais également ses recettes.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Comme cela a été indiqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, les charges de personnel pour 2021 sont évaluées en hausse par rapport à l'exercice 2020, soit 6.19 millions d'euros (5,48 millions d'euros de réalisé en 2020).

La municipalité a fait le choix de renforcer les services de la Ville afin de faire face à l'agrandissement de la Ville, à l'augmentation de la population et de la fréquentation de ses services publics, mais également dans l'optique de préserver et d'améliorer la qualité desdits services. Par ailleurs, la politique volontariste de la Ville en matière de revalorisation des régimes indemnitaires (pour qu'aucun agent à temps plein de gagne moins de 1300 euros nets par mois) annoncée par l'ancien Maire mais non totalement appliquée jusqu'à lors a fini d'être déployée et impacte le budget. Enfin, comme chaque année, l'évolution de ce chapitre est également liée aux évolutions de carrière des agents de la commune (avancements de grades et d'échelons, promotions internes (dont l'examen dépend du CIG)...)

Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre atteint 506 455 euros au BP 2021 contre 520 583 euros au budget de 2020 (377 000 euros de réalisé).

Les dépenses retracées dans ce chapitre sont les aides financières versées aux associations, les subventions versées au CCAS, les contributions aux organismes de regroupement ou encore les indemnités versées aux élus.

Ce chapitre prend notamment en compte:

- une hausse des coûts liés à l'indemnisation des nouveaux élus sur une année complète : formations, indemnités, cotisations patronales et sociales... (+55 000 euros),
- une enveloppe maîtrisée de subventions aux associations en hausse permettant à la commune d'assumer son rôle de partenaire des acteurs associatif (+32 000 euros), l'enveloppe a été prévue pour faire face aux subventions exceptionnelles qui pourraient intervenir en 2021 mais également apporter une aide au monde associatif afin de le soutenir dans la traversée de la crise sanitaire. En outre, l'enveloppe doit permettre de financer



- l'opération BAFA, la politique « Villepreux soutien ses jeunes » ou encore l'action « tremplin jeune ».
- une hausse des prestations de maintenance des logiciels et du matériel informatique (+10 000 euros).

Les associations bénéficiaires d'une subvention en 2021 sont les suivantes (total : 141 350 euros) :

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDÉ ANNÉE N-1	MONTANT DEMANDÉ ANNÉE N	MONTANT PROPOSÉ SUBVENTION 2021	
Accords et à cris	500,00€	500,00 €	500,00 €	
Accro Run de Villepreux	ro Run de Villepreux 200,00 €		200,00 €	
Aide à Domicile	Aide à Domicile 6 900,00 € 23 000,00 €		6 900,00 €	
Amicale policiers Plaisir	500,00€	500,00 €	500,00 €	
Association Cyclo randonneurs	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Association de familles	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	
Association d'Education Populaire de Villepreux	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Association sportive du Collège	tion sportive du 1,500,00 €		500,00 €	
Association Sportive du Lycée	1 350.00 =		350,00 €	
Athlétic Club Villepreux	ub Villepreux 1 000,00 €		1 500,00 €	
AVRM (Actions de Villepreux pour la NOUVELLE DEMANDE recherche médicale)		2 000,00 €	1 000,00 €	
Badminton club	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	
Basket club	ub 3 600,00 € 3 900,		3 600,00 €	
Club nautique de Villepreux	14 (100 (10 +		14 000,00 €	
COMPAGNIE DES ELLES ET DES ILS	1 0 00 ± 1 1 700 00 ±		700,00 €	
Compagnie d'Arc de Villepreux	agnie d'Arc de 900 00 €		900,00 €	
Ecole de Musique	30 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	



UNRPA	600,00 €	600,00 €	600,00€	
F.N.A.C.A.	300,00€	300,00€	300,00 €	
Groupe d'Arts Plastiques	100,00€	100,00€	100,00€	
Judo Club	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Le Fou du Roi	0,00€	1 000,00 €	500,00€	
Les Restaurants du Cœur	3 200,00 €	3 200,00 €	3 500,00 €	
Moto club de Villepreux	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
Société d'histoire de Villepreux	1 300 00 € 1 300 00 €		300,00 €	
SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT	1 000 00 €		1 000,00 €	
SQY PING (ancien Tennis de table de Villepreux) 400,00 €		1 000,00 €	800,00€	
Taï Jitsu de Villepreux 1 400,00 €		1 400,00 €	1 400,00 €	
Villepreux Animation Loisirs 50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	
Villepreux Football club 10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	
Villepreux Image Pixel 500,00 €		500,00 €	500,00 €	
Villepreux Culture Loisirs	150,00 €	1 000,00 €	400,00 €	
Volley Club Plaisir / Villepreux 1 000,00 €		1 500,00 €	1 000,00 €	

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Le montant des dépenses prévues sur ce chapitre s'élève à 1.26 millions d'euros.

Depuis 2011, la commune contribue au fonds national de garantie individuelle et de ressources (FNGIR). Le montant pour 2020 est estimé à 903 771 euros.

La contribution au fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) est évaluée quant à elle à environ 200 000 euros pour 2021. Pour mémoire, le FPIC avait été évalué à environ 40 000 euros en 2020 mais la Ville s'était vue notifiée un prélèvement de 190 662 euros en raison de l'accroissement de la richesse des habitants du territoire intercommunal qui s'est répercutée sur le prélèvement au titre du FPIC de l'ensemble des communes de l'agglomération.



Enfin, 111 098 euros sont prévu pour le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.

En revanche, aucun crédit n'est prévu au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF). Si la Ville venait à participer à un tel fonds, le montant prélevé se déduirait du FPIC.

Les charges financières (chapitre 66)

Les intérêts de la dette sont estimés à 105 000 euros (120 000 euros en 2020).

Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

L'amortissement est une obligation comptable permettant de faire constater chaque année la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

L'enveloppe prévue pour les dotations aux amortissements s'établit à 650 000 euros en 2021.

Dotations provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

Enfin, dans le cadre du contentieux qui oppose la commune à son locataire au sein de l'Hôtel d'entreprise, une enveloppe de 430 000 euros a été inscrite au budget pour faire face à l'éventualité que :

- soit la Ville verse des indemnités à l'occupant de l'hôtel d'entreprise,
- soit ne puisse pas récupérer les redevances que l'occupant de l'hôtel d'entreprise pourrait être condamné à lui verser.

De même, ce chapitre a fait l'objet d'une provision de 35 000 euros correspondant à une provision de dépréciation des actifs circulants. Cette provision, dont le montant minimum est réglementaire, correspond à 15% des créances de la Ville de plus deux dont le recouvrement est jugé « douteux » par les services de la trésorerie.

Dépenses d'investissement

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement pour l'année 2021 atteint 8,89 millions d'euros.

Il s'agit principalement:

- → des restes à réaliser 2020 représentant 2 925 523.75 €
- des dépenses nouvelles à hauteur de 5,96 M€
- > du remboursement du capital de nos emprunts à hauteur de 530 400 euros



Les principales dépenses d'investissement envisagées sont les suivantes :

 Solde des grands projets livrés Groupe scolaire des Hauts du Moulin. Travaux restructuration de la cuisine centrale 	
Amélioration du cadre de vie : Plan Vélo communal Renouvellement du patrimoine arboré (plan arbres) Rénovation d'aires de jeux (sécurisation des sols souples) Acquisition de mobilier urbain Création ou rénovation d'allées en stabilisé (square de l'Energie)	28 000 euros 23 205 euros 12 000 euros
Travaux de voirie : Travaux de voirie : rue du Berry Travaux de voirie : travaux de marquage au sol. Travaux de voirie : rue de Normandie Travaux de mise aux normes PMR des trottoirs. Acquisition de signalétique routière. Acquisitions de signalétiques (commerces + services publics).	20 000 euros 16 700 euros 10 000 euros 10 000 euros
 Sécurisation de la Ville : Renouvellement véhicule Police Municipale Modernisation des moyens de communication de la Police Municipale 	
 Rénovation des écoles Mise aux normes ADAP des alarmes incendies des écoles (flashs lumineux) Amélioration de la sécurisation et des usages des portails des écoles Reprise des appuis de fenêtre de l'école Jean de la Fontaine Mise aux normes de l'accès PMR de l'école du Prieuré Remplacement de rideaux école du Val Joyeux Pose de rideaux occultants pour le dortoir école Thomas Pesquet Remplacement des portes chaudières de Jean de la Fontaine 	25 000 euros 17 400 euros 16 480 euros 3 115 euros 2 500 euros
 Acquisition/renouvellement de matériels et mobilier pour les écoles, accueils Enveloppe pour l'informatisation des écoles (classes mobiles et visualiseu Enveloppe d'acquisition d'applications éducatives pour les tablettes Enveloppe de renouvellement de la flotte informatique des enseignants Mobilier pour les écoles (tables, chaises) Enveloppe pour l'acquisition de matériel de tri sélectif pour la restauration Mobilier pour les accueils de loisirs (tables, chaises) Renouvellement des jeux des écoles (tricycles, souricières) 	rs)26 250 euros 5 000 euros 25 000 euros 22 600 euros n10 000 euros 6 035 euros



•	Acquisition et renouvellement des jeux du périscolaire
Acq	Aménagements de locaux pour la réimplantation du Relai d'Assistante Maternelle (RAM)
•	Rénovation des bassins de la piscine communale
Inve	estissements pour le fonctionnement des services techniques et administratifs
•	Acquisition de matériel pour le ménage (suite à l'internalisation)
Info	rmatisation des services municipaux, télécommunications :
•	Modernisation des logiciels métiers et acquisitions de licences



Taxe euros	d'aménagement			 	 10	000
Envelo euros	pppe d'acquisition	de terrains	nus	 	 50	000
Envelo	oppe de dépenses ir	mprévues		 	 150 000	euros
Amort	issements des subve	entions d'équi	pement	 	 .400 000 eu	ros

Recettes d'investissement

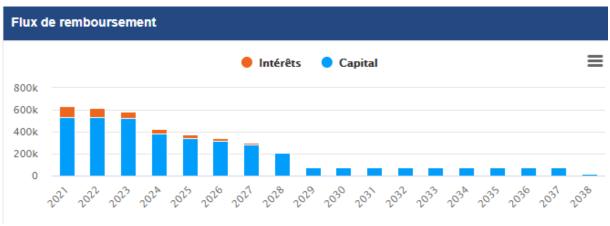
Les recettes d'investissement (8,89 millions d'euros) sont principalement composées de :

Fonds de compensation de TVA	850 000 euros
Taxe d'aménagement	100 000 euros
Virement de la section de fonctionnement	3 277 991,81 euros
Dotations aux amortissements	650 000 euros
Subventions région pour le groupe scolaire Thomas Pesquet	408 000 euros
Subventions région pour le groupe scolaire Thomas Pesquet	
	300 000 euros

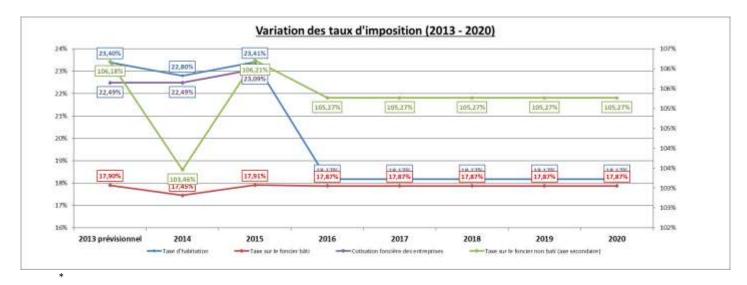
Focus sur la dette de la commune

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	3 468 585,95 €	2 933 598,53 €	2 408 492,40 €	1 993 242,39 €	1 636 724,72 €	578 013,70 €
Capital payé sur la période	529 886,75 €	536 656,74 €	521 325,93 €	381 084,19 €	342 825,96 €	75 000,00 €
Intérêts payés sur la période	101 077,06 €	82 643,94 €	63 919,09 €	45 984,71 €	33 833,69 €	6 218,30 €
Taux moyen sur la						
période	2,67%	2,52%	2,31%	2,12%	1,91%	1,07%





* Focus sur la fiscalité



En 2014, la municipalité avait fait le choix d'ajuster ses taux à la baisse au vu de la nouvelle fiscalité intercommunale afin que cela n'ait pas d'incidence pour le contribuable.

La logique a été la même pour 2015 où la baisse des taux de la CCOP a été compensée par un ajustement à la hausse des taux de la Ville (du fait principalement des modalités de répartition du FPIC).

En 2016, une modification sur les taux d'imposition Ville a été opérée afin de prendre en compte les taux de fiscalité ménage fixés par SQY suite à la fusion des deux intercommunalités, sans augmenter la fiscalité des villepreusiens.

Comme pour 2020, la municipalité a fait les choix de conserver les taux de fiscalités des ménages au même niveau que les années précédentes, soit :

taux de TH: 18.17%,
taux de TFPB: 17.87%,
taux de TFPNB: 105.27%.

